



AUDIENCE AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DU 8 FÉVRIER 2019

Une délégation du SCSFIP a été reçue, à sa demande, par le Directeur Général Adjoint, Antoine MAGNANT, en présence de François TANGUY, Chef du service RH et de Florence PLOYART, cheffe du bureau RH1B.

Le Secrétaire Général a ouvert les échanges en faisant part de ses inquiétudes sur la volonté de la Direction Générale de prendre en compte les aspirations des cadres supérieurs de la DGFIP pourtant clairement exprimées lors des dernières élections professionnelles.

Ainsi, le niveau d'écoute de la DG à l'égard du SCSFIP et donc d'une majorité des cadres supérieurs de la DGFIP n'est pas adapté aux enjeux de notre administration et aux évolutions qu'elle va connaître à court terme.

À cet égard, il est particulièrement regrettable que le SCSFIP n'ait pas été convié au GT relatif aux agences comptables qui concerne au premier chef les cadres supérieurs qu'il représente. Nous en connaissons les raisons, fruit d'une mise en œuvre stricte de la règle qui réserve la participation à ce type de GT aux seules organisations syndicales siégeant en CTR.

Mais comment doit s'analyser l'absence d'invitation du SCSFIP à la réunion qui aurait été organisée par le Directeur Général à destination des secrétaires généraux des organisations syndicales au sujet de la géographie revisitée ? Comment la Direction Générale espère-t-elle mettre en œuvre un tel projet sans rechercher l'adhésion de ceux qui seront en charge de la décliner sur le terrain ?

Le SCSFIP souhaite que les échanges à suivre se concentrent sur les deux thématiques suivantes :

- La géographie revisitée et l'absence d'association des cadres dans les échanges ;
- Les nombreuses problématiques RH : évolution des statuts AFiP et AGFiP, les règles statutaires RH, la mise en œuvre d'une approche rénovée des sélections...

En premier lieu, le DGA a tenu à souligner le succès historique du déploiement du PAS qu'il considère comme étant le résultat d'un travail collectif des agents de la DGFIP, de sa capacité à se mobiliser, à entraîner tous les acteurs concernés et

assurer la qualité du service au bénéfice des usagers. M Magnant a souhaité remercier l'encadrement et toute « la maison » pour le travail entrepris.

Le Secrétaire Général partage ce constat et souligne que la mobilisation constatée est sans aucun doute liée à l'adhésion des agents et des cadres à un dispositif clairement défini dont la mise en œuvre s'est faite dans un contexte de discussion avec l'encadrement, ce qui a contribué à son succès. La mise en place du PAS n'a pas été le résultat d'une figure imposée ...

1 - GÉOGRAPHIE REVISITÉE

En la matière, le SCSFIP fait état de la très forte inquiétude de la collectivité DGFIP (agents, cadres, directeurs). Il y a un problème de méthode, les limites du travail en chambre sont désormais atteintes.

À cet égard, le projet de la Direction générale n'a pas été à ce stade évoqué avec les associations d'élus. Les DDRFIP doivent recueillir l'avis des Préfets sur la déclinaison locale du concept de géographie revisitée. Des échanges avec le Ministère de l'Intérieur sur la définition d'une doctrine commune ont-ils été engagés ?

Le DGA indique que les Préfets sont associés aux projets de réforme de la géographie revisitée. Le dossier a été explicité par G.Darmanin aux Préfets à l'automne dernier. Le nouveau SG du MININT a par ailleurs été reçu très récemment et fera un retour au printemps aux Préfets.

Pourquoi cette géographie revisitée ?

Le Gouvernement considère de manière globale que la localisation des fonctionnaires sur les territoires n'est pas optimale. Le besoin de présence des services publics sur le territoire se fait ressentir de façon différenciée.

Pour notre direction, le ratio agents / population, au regard du tissu fiscal et des enjeux comptables, fait apparaître des situations par trop hétérogènes. Dans le même temps, la mécanique ASR a atteint ses limites. D'où la nécessité d'une réorganisation territoriale notamment sur des métiers comme ceux exercés par la DGFIP au sein de laquelle le travail à distance peut être largement mis en œuvre grâce à un système informatique efficace et performant.

Le besoin de présence physique vis-à-vis de l'utilisateur est moins prégnant que dans d'autres administrations.

De ces constats est née la réflexion sur la géographie revisitée avec une expérimentation sur 7 départements (Creuse, Corrèze, Haute - Vienne, Nord, Pas-de-Calais, Loiret et Loir et Cher). L'objectif est de proposer des prototypes résultant d'une articulation étroite entre les Préfets et la DGFIP. Ces prototypes ont été demandés aux n°1 des directions expérimentatrices et ont fait l'objet d'une présentation au Ministre.

Les objectifs sont les suivants :

- *permettre plus de points de présence dans les départements ;*
- *sortir des grandes villes et réfléchir sur une analyse des flux de déplacement du personnel (domicile / lieu de travail).*

Une fois validés, les projets des directeurs locaux seront présentés aux agents, à l'encadrement et aux élus pour être affinés ou pas avant d'être validés ou pas. Ces projets doivent être vus comme une copie de départ, un support de discussion. Dans chaque département une proposition expliquée, travaillée sera présentée. « Si cela ne marche pas il faudra en tirer la conséquence, j'espère que cela va marcher. »

Le Ministre va donner de la visibilité et va communiquer sur le sujet prochainement pour avoir une discussion en interne et en externe.

Le calendrier devait être mi-mars. On est percuté par la sortie du mouvement des gilets jaunes et par le grand débat. Il y avait donc 2 alternatives : soit geler le dispositif, soit poursuivre les travaux. Il a été jugé contre-productif de suspendre la réflexion. Le Ministre aura des interventions publiques sur le sujet dans peu de temps.

Le DGA reconnaît que l'environnement peut accréditer le sentiment de suspension, mais selon lui nous sommes à quelques semaines de l'ouverture des débats. Il réaffirme que tout n'est pas ficelé, et qu'il attend des discussions à venir une capacité à approfondir les hypothèses de travail.

Le DGA précise que « ce n'est pas une machine de guerre qui va tout écrabouiller ».

Quant à la méthode, la réflexion se fait effectivement sur un cercle réduit de participants, car une version même provisoire des projets peut poser des difficultés si la communication n'est pas maîtrisée.

À la question sur le niveau des suppressions d'emplois qui pèseront sur la DGFIP dans les années à venir, rien n'est encore contractualisé avec la Direction du Budget et il subsiste donc des incertitudes.

2- ORGANISATION DU RESEAU

Pour le SCSFIP, si la DGFIP a démontré sa capacité à traiter un projet tel que le PAS, elle devrait pouvoir bénéficier d'un soutien politique qui permette de répondre à la défiance désormais constatée.

- pour rétablir la confiance un soutien directionnel et ministériel doit s'exprimer. Par exemple confier l'agence du recouvrement au pilotage de la DGFIP serait une marque de soutien politique important ;
- le sujet des agences comptables est sans doute, et pour peu de résultats, catastrophique en termes de confiance puisqu'in fine, que le service soit réalisé par la DGFIP ou par une collectivité locale, c'est bien une dépense pour la

collectivité nationale. Quel intérêt de promouvoir un dispositif qui apparaît comme une marque de défiance pour la communauté de travail DGFIP ?

- nous nous inscrivons dans un environnement : la DGFIP a le sentiment d'être la seule administration à devoir répondre à la problématique de l'aménagement du territoire ; il conviendrait, afin d'éviter tout sentiment de victimisation, de ne pas limiter la réforme à la DGFIP. Qu'en est-il pour les autres ministères ?
- le présupposé que l'organisationnel permet des suppressions d'emplois doit être remis en cause. Les questions du comment nous réalisons qualitativement les missions qui sont les nôtres doit être au centre des débats. Quelle est la vision du service de la gestion fiscale sur le métier SIE ? quelle est la vision du service des collectivités locales sur l'exercice des missions du SPL ? Il existe un fort sentiment que les réformes sont engagées, qu'il nous est demandé d'intégrer des contraintes d'aménagement du territoire, le tout sans aucune prospective en matière métiers. Certains cadres ont le sentiment d'être les spectateurs d'un véritable « sabotage de la DGFIP ».

Sur l'agence de recouvrement, A. Magnant indique que l'actualité c'est le transfert des missions de recouvrement de la Douane vers la DGFIP. Peut-on aller plus loin dans les annonces ? À ce jour, les problématiques d'unification ACOSS, AGIRC et ARCCO ne sont pas résolues et l'absorption dans un second temps de ces régimes par les URSSAF n'est pas décidé. Il est probable qu'il n'y aura pas d'annonce à court terme voire moyen terme (sujet complexe de la RH avec des fonctionnaires, des agents sous régime privé...)

Le dossier avancera avec des briques opérationnelles, avec des partages de données, de bases, de procédures.

S'agissant des agences comptables, le DGA rappelle que c'est une demande initiale de quelques collectivités, et de quelques élus. Le dispositif est facultatif. La loi a été votée et il appartient à la DGFIP de veiller au respect de la loi qui ouvre l'expérimentation. Concernant les conséquences RH de cette expérimentation, le détachement d'office était une alternative. L'autre était une boîte vide donc une inapplication de la disposition législative. Nous avons choisi la seule alternative possible pour que la loi soit appliquée. C'est peut être brutal, trop, brutal, le dispositif n'étant pas habituel dans notre maison, un choix a été fait entre deux mauvaises solutions.

À la question sur le nombre de candidats déclarés à ce jour et sur le traitement réservé à la sphère des hôpitaux certifiés, la réponse apportée est la suivante : ***« À ce stade je ne sais pas. Peu. Pour les hôpitaux le sujet est porté avec la DGOS et FHF , mais cela ne sera pas massif, les hôpitaux n'ayant pas les ressources nécessaires.***

Par ailleurs, les besoins des collectivités locales sont actuellement très hétérogènes : complexification des enjeux, solidification des besoins en matière financière, superposition des compétences résultant des intercommunalités, etc.

La DGFIP commence la mise en place des SFACT à destination des collectivités locales avec pour objectif de supprimer les contrôles redondants.

En tout état de cause, le réseau de la DGFIP n'est plus viable d'où la nécessité de faire des regroupements tout en conservant des capacités d'intervention au plus près de chaque collectivité locale. Ce sera l'objet de ces services de gestion comptable, qui ne doivent plus s'appeler back-office, et qui seront un point d'expertise notamment de la dépense publique. C'est un système qui assure un avenir solide.

Enfin, sur la vision métier, elle sera donnée. Il y a du travail sur le sujet de la part des métiers.

À la question relative au financement des développements informatiques qui devront accompagner les évolutions, M. Magnant répond que **« les budgets informatiques ont cessé de baisser. L'objectif de la Direction Générale est de mobiliser le plus largement possible les crédits du fonds de transformation de l'action publique tout en préservant les ressources en la matière dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens. »**

3- SUJETS RH

L'entretien touche à sa fin et les questions RH n'ont pu être toutes évoquées. Rapidement ; les points suivants ont été abordés.

- **Projet de modification du statut AFiP / AGFiP**

François TANGUY : Ce statut doit permettre de donner un éclairage, des points de repère sur le grade tout en fixant des droits et des obligations de ceux qui en relèvent.

La vision de la DG est de responsabiliser ces grades avec une mobilité dynamique supposant une rotation des AFiP / AGFiP sur les postes de directions.

La rotation des n° 1 doit être plus rapide tout en favorisant la diversité.

Sur la méthode, tout reste à construire, mais il sera réservé une grande place à la concertation.

- **Statut des A+ (IP et AFIPA) : une réforme est-elle envisagée ?**

Rien n'est prévu à ce jour.

- **RIFSEEP : nous avons des raisons de temporiser sa mise en œuvre, nous n'en avons plus, mais ce n'est pas calé avec le Ministre à ce jour.**
- **Règles de gestion :**

Nous avons souligné que la grande latitude donnée aux directions locales dans la gestion des cadres supérieurs devait être encadrée afin d'éviter des dérives. Nous avons souligné que les premiers exemples « d'assouplissement », fin de détachement sur CSC, nomination de comptable ... ne constituait pas un signal

de confiance envers les cadres.

Le chantier a commencé pour tous les grades. Pour les cadres, il s'agit de « mieux choisir les cadres », de plus les accompagner.

Ce qui est accueilli favorablement par les cadres concernant les agents B/C devrait l'être pour eux même.

- GPEEC des cadres A + :
 - est-ce que le volume de suppressions d'emplois de A+ (qui a des conséquences substantielles sur les volumes de promotions), sera maintenu ?
 - Est-ce que, compte tenu des projets de réduction drastique de la taille du réseau, un transfert d'indices vers la sphère administrative est envisagé ? (comme nous le demandons depuis plusieurs années)
 - ***les cadres A + vont continuer à contribuer aux suppressions d'emplois (postes comptables et administratifs) ;***
 - ***Pyramides des âges et départ des Idiv : gros volumes de départ IDIV HC, maintien de chaque proportionnalité ou non : pas défini à ce stade ;***
 - ***Transfert d'indices des postes comptables vers des postes administratifs : actuellement en suspens.***

L'audience a pris fin, après 2 heures d'échange, sur ce survol trop rapide des problématiques RH. Il est donc prévu de programmer rapidement une nouvelle rencontre avec le service RH afin d'approfondir les sujets évoqués et aborder ceux qui n'ont pu l'être.

Que peut-on retenir de cette audience ?

Sur la géographie revisitée, la Direction générale reste dans la droite ligne de ce qu'elle a programmé. Les travaux continuent, selon la même procédure et sans que l'environnement social ne paraisse constituer une difficulté. Sur les suppressions d'emplois, les discussions sont en cours avec la Direction du Budget. Sur quelles bases ? Avec quelles évolutions des missions ?

Les propos se veulent rassurant, rien n'est définitif, tout dépendra de la concertation avec les agents, avec les cadres, avec les élus, mais il est évident que les projets élaborés en laboratoire sont ceux qu'il faudra, après quelques amodiations, décliner sur le territoire.

En matière d'agences comptables, la Direction Générale se montre légaliste. La demande émane des élus, la loi est votée il nous faut l'appliquer. Certes, mais nous demeurons plus que sceptiques et nous ne sommes pas les seuls comme en témoigne le peu d'appétence manifesté par les collectivités à candidater pour l'expérimentation (1 seule candidature certaine à ce jour). On ne peut que s'interroger

sur l'origine de cette expérimentation qui apparaît pour nombre d'élus comme une trouvaille de Bercy pour financer ses suppressions d'emplois. À tel point que les Ministres se sont sentis dans l'obligation d'écrire aux 322 collectivités concernées pour leur faire des offres dignes des meilleurs périodes de soldes (gratuité pour Hélios, gratuité des locaux quand la DGFIP est propriétaire, prise en charge de la moitié de la rémunération de l'agent comptable s'il est issu de la DGFIP...). Quant au volet RH, nous ne pouvons qu'attendre le décret en Conseil d'État qui réglera le dispositif de détachement d'office dont les grandes lignes ont été abordées avec les OS nationales le 28 janvier dernier. Et par ailleurs, un problème semble apparaître sur l'assurabilité des comptables des agences comptables SPL qui est loin d'être garantie à l'heure actuelle.

Demeure le questionnement sur la méthode employée et sur l'association des cadres à la procédure en cours. Elle nous est promise dans le cadre de la concertation à venir. Nous espérons que cette concertation ne serait pas descendante et cosmétique mais constituerait une vraie marque de confiance envers les cadres. Mais les perspectives sont déjà peu reluisantes, une grande messe, pour partie présente à Paris et pour partie à distance par visioconférence, devait être organisée courant avril pour les cadres supérieurs à partir d'AFIPA dans un mode que l'on a du mal à envisager autrement que très descendant...pour aussitôt être annulée !

Nous le savons par ailleurs, certains projets insuffisamment « ambitieux » ont dus être revus en profondeur par les directeurs concernés pour respecter les orientations voulues par la Direction générale.

Nous renouvelons donc notre revendication qu'une réorganisation aussi profonde de notre administration ne pourra se faire sans qu'un pacte social, acceptable par tous, ne soit établi, un véritable pacte de confiance, notamment avec les cadres.

Notre demande d'associer plus largement les cadres aux réflexions n'a pas été entendue par la DGFIP.

Pis, le Ministre a entamé la « concertation » auprès des élus, des agents et des représentants des personnels, dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, expérimentateurs de la géographie revisitée sans qu'une présentation préalable ait été opérée auprès des cadres de ces départements qui ont donc découvert les projets dans la presse !

Cette situation laisse augurer de réelles difficultés dans la mise en œuvre des projets qui seront validés après les concertations locales.